

DSDEN de l'Eure

Secrétariat général

Division du Personnel  
DIPER

Gestion collective  
des professeur-es des écoles  
DIPER 1

N° NS - 2020 - 104  
Dossier suivi par  
Sylvaine BOUCHET  
Mélanie ROBERT  
Lygia LEO

Téléphone  
02 32 29 64 42  
02 32 29 64 84  
02 32 29 64 91  
Mél.  
[diper127@ac-rouen.fr](mailto:diper127@ac-rouen.fr)

24 Bld G. Chauvin  
CS 22203  
27022 Evreux CEDEX



<http://www.dsdn27.ac-normandie.fr/>



<http://portal-metier.ac-rouen.fr>

Evreux, le 25 juin 2020

Le directeur académique des services  
de l'Éducation nationale de l'Eure

à

Mesdames et Messieurs  
les professeur-es des écoles publiques  
Mesdames et Messieurs  
les inspecteur-trices de l'Éducation nationale  
- **POUR ATTRIBUTION** -

Mesdames et Messieurs  
les directeur-trices d'établissements spécialisés  
et directeur-trices adjoint-es de SEGPA  
- **POUR ATTRIBUTION** -

**Objet : Mouvement intra-départemental des personnels enseignant-es 1<sup>er</sup> degré - rentrée 2020 -  
Communication des résultats et modalités d'affectation des titulaires de secteur**

---

### Communication des résultats du mouvement intra-départemental 2020

---

Dans la mesure du possible, les résultats du mouvement intra-départemental 2020 seront communiqués via I-PROF (services / accès application mobilité enseignants 1<sup>er</sup> degré / phase intra-départementale) **le vendredi 03 juillet 2020**.

---

### Affectation des titulaires de secteur

---

Les enseignant-es titulaires de secteur recevront par voie électronique la liste des postes **le jeudi 9 juillet 2020**.

L'affectation sur les postes sera organisée par chaque circonscription selon deux modalités :

- Soit une réunion d'affectation proposée aux titulaires de secteur **le vendredi 10 juillet 2020** ; En fonction du rang de classement sur la liste des titulaires de secteur, chaque enseignant-e exprimera le souhait de se positionner sur un poste de la liste des postes fournie. Les enseignant-es qui ne pourraient pas être présents à la réunion d'affectation organisée par l'I.E.N le 10 juillet 2020 devront renvoyer la liste des postes classés, **à leur circonscription, par voie électronique le jeudi 9 juillet 2020 minuit au plus tard**.
- Soit une affectation sur liste **le vendredi 10 juillet 2020**. Les enseignant-es retourneront par voie électronique la liste des postes classés à leur circonscription **le 9 juillet 2020 minuit au plus tard**. En fonction du rang de classement sur la liste des titulaires de secteur et en fonction de la liste des postes classés, une affectation sera attribuée par l'I.E.N. à l'enseignant-e.

**Les modalités d'affectation et les lieux et horaires seront précisés via la note hebdo le jeudi 30 juin 2020.**

Pour rappel, le classement des enseignant-es se fait à l'ancienneté de fonction en qualité d'enseignant-e 1<sup>er</sup> degré et, en cas d'égalité, par date de naissance.

Les enseignant-es seront informés de leur affectation par voie électronique à compter du 13 juillet 2020 par le service de la DIPER.

---

### Appel à candidature sur les postes à profil vacants

---

Un appel à candidature sera en ligne sur le portail métier dès la communication des résultats du mouvement.

Le service de la DIPER reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Signé : Laurent LE MERCIER